



Fédération
Syndicale
Unitaire

SNUipp
Section du Rhône

Lyon, le 10 janvier 2012

Fabienne Loreau
Secrétaire départementale

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services
Départementaux de l'Education
Nationale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons été informés par des collègues stagiaires que leur remplacement durant leur stage de regroupement en janvier-février serait assuré par des étudiants admissibles au CRPE mais ne suivant pas le cursus Master *Métiers de l'enseignement scolaire, de la formation et de la culture*. Ceux-ci devront effectuer deux jours de « contact » dans l'école et la classe avant d'entamer leur stage en responsabilité.

Si tel était le cas, vous ne respecteriez pas votre engagement de faire remplacer les enseignants stagiaires par des enseignants titulaires, qui étaient d'ailleurs censés être les mêmes tout au long de l'année.

La formation des professeurs des écoles stagiaires, réduite à la portion congrue, a déjà mis ces derniers en difficulté en leur donnant la responsabilité d'une classe quasiment toute l'année.

Est-ce bien raisonnable de leur ajouter la charge d'accueillir un étudiant dans leur classe avec deux journées de « tuilage » (un stage d'observation qui ne dit pas son nom et qui devrait se faire en toute logique dans la classe d'un PEMF ou d'un MAT) au cours de laquelle ils devront de fait tenir le « rôle » d'un enseignant aguerri fournissant les conseils pratiques habituels ?

Les classes des PES sont déjà très visitées dans le cadre de leur formation. Est-ce bien raisonnable d'alourdir ces visites et de multiplier les enseignants dans ces classes ?

Nous pouvons par ailleurs légitimement nous inquiéter des répercussions d'un tel dispositif sur la scolarité des élèves.

La gestion des PES et M2 en responsabilité avait déjà été chaotique l'année 2010/2011 mais cette année, elle se fait sans discernement avec d'une part le remplacement des PES en formation par des M2 et d'autre part la mise en responsabilité d'étudiants non admissibles ([sujet pour lequel nous vous avons déjà interpellé](#)).

Nous ne pouvons que penser, compte tenu des manquements au respect des instances en matière de formation qui nous tiennent dans l'ignorance (nous attendons toujours le premier Conseil de formation pour l'année en cours), que ce management à la hussarde est planifié de longue date.

Nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures nécessaires pour que nos collègues PE stagiaires puissent bénéficier sereinement du temps de formation qui leur est dû et que leur remplacement soit assuré conformément à vos engagements.

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, à notre attachement à une école publique de qualité.

SNU 69 SNUipp du Rhone 12/1/12 15:35
Supprimé: ?



Fédération
Syndicale
Unitaire

SNUipp
Section du Rhône

Lyon, le 10 janvier 2012

Fabienne LOREAU